

🌐 Stage d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles partenaires de l'Université de Cumbria à Lancaster (Royaume-Uni)



Le stage est ouvert en priorité aux étudiants de Master 1 mention « premier degré » et se déroulera du 18 au 29 janvier 2021 sous réserves des consignes gouvernementales inhérentes à l'épidémie de COVID 19.

Il est organisé en partenariat avec l'Université de Cumbria à Lancaster.

Les étudiants suivront l'emploi du temps (8h15-15h15) d'une classe dans une école primaire de Lancaster ou de ses environs pendant deux semaines. Après un temps d'observation (une semaine le plus souvent), ils seront invités à assurer tout ou partie de l'enseignement dans cette classe, en présence de l'enseignant titulaire avec, la plupart du temps, une présentation de la ville de Bordeaux et sa région, qu'ils présenteront au sein de plusieurs classes. La période d'observation et de pratique ainsi que les contenus seront négociés au cas par cas avec l'enseignant anglais.

Contenu du Programme :

Le Programme comprend :

- l'observation de classes de maternelle et de primaire (3-11 ans) ;
- la mise en œuvre d'une séance d'enseignement en anglais préparée en amont par l'étudiant avec l'aide du tuteur local (enseignant en poste) ;
- la participation à la vie de l'école ;
- la découverte du système éducatif du pays d'accueil.

Il peut comprendre la tenue d'ateliers en français, des cours de français, ou l'aide aux élèves en difficulté.

Les conditions matérielles :

L'Université de Cumbria à Lancaster s'engage à offrir aux étudiants :

- une aide à la réalisation des démarches administratives ;
- des conseils et orientations pédagogiques ;
- un accès aux services complémentaires (bibliothèques, informatique, restauration).

Les étudiants devront prendre en charge l'ensemble des coûts liés à leur mobilité, notamment :

- leur hébergement, leur nourriture et frais de voyage ;
- leur assurance maladie et les frais médicaux non couverts par l'assurance maladie ;
- leurs livres, vêtements et dépenses personnelles ;
- le coût de leur passeport et de leur visa ;
- le coût des transports ;
- toute autre dette contractée pendant la période de mobilité.

L'INSPE versera au stagiaire **une aide financière de 518 €** à son retour, sur présentation des justificatifs suivants :

- attestation de présence en stage ;
- compte rendu de stage dûment complété (délais de remboursement 2 à 3 mois maximum).

Formalités d'entrée :

Pour les ressortissants de l'Union Européenne, se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Les étudiants de l'INSPE devront s'inscrire auprès du Disclosure and Barring Service du gouvernement britannique et se procurer un extrait de casier judiciaire ainsi qu'un certificat de « Good conduct » avant le début du Programme :

https://www.gov.uk/guidance/dbs-check-requests-guidance-for-employers#types_of_dbs-check

Se munir de la carte européenne d'assurance maladie à demander à votre caisse d'assurance maladie.

Tous les étudiants participant au Programme doivent justifier d'une attestation de rapatriement et de responsabilité civile (vie privée) valable sans plafond de remboursement pour l'intégralité de la durée du séjour.

Informations pratiques :

Monnaie : livre sterling (GBP). £1 = 1,095 €

La *carte ISIC* prouve le statut de l'étudiant dans le monde entier et permet de bénéficier de tous les avantages, services, réductions « étudiants » concernant les transports, les hébergements, la culture, les loisirs...

Avant de partir, consultez les « conseils aux voyageurs » du ministère des affaires étrangères et européennes sur le site :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/royaume-uni-12351/>

La candidature :

Les étudiants doivent transmettre leur dossier de candidature accompagné des pièces demandées pour le **jeudi 15 octobre 2020** à midi (heure de Paris) au plus tard au service des relations internationales et de la recherche de l'INSPE d'Aquitaine (Château Bourran, 2ème étage – Bureau 201).

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site de l'INSPE d'Aquitaine, rubrique International > « Partir en mobilité »

(<http://www.inspe-aquitaine.fr/partir-en-mobilite>)